



COMMUNE D'ESQUAY NOTRE DAME (CALVADOS)

* * * *

Séance du 26 février 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain **Gobé**, Maire.

Etaient présents :

M. **Gobé** Alain, M. **Osmont** Gilles, Mme **Gony** Karine, Mme **Philippe** Christine, M. **Dumaine** Michel, M. **Wetterwald** Philippe, M. **Richard** Thierry, Mme **Perrotte** Annie, Mme **Léger** Nathalie, M. **Jacquin** Laurent, Mme **Riou** Stéphanie, M. **Hébert** Benoit et Mme **Géhan** Valérie.

Absents excusés : Mme **Dufour** Cyrielle donne pouvoir à M. **Gobé** Alain, M. **Charuel** Vincent donne pouvoir à Mme **Perrotte** Annie.

Monsieur **Dumaine** Michel a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 15 janvier a été approuvé à l'unanimité.

Réf : 2018 - 006

Objet de la délibération : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017

Votants : 14 (maire sortant)

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire – Réception par le Préfet :

Madame la Trésorière nous a adressé le compte de gestion de la commune faisant apparaître le résultat d'exécution de ce budget pour l'année 2017. Les éléments communiqués nous permettent de constater la parfaite concordance avec les résultats du compte administratif 2017 établi par nos soins.

Le compte administratif est présenté à l'ensemble des membres.

Résultat en investissement de :

139 292.05 (total recettes) – 250 484.64 (total dépenses) = - 111 192.59 euros qui, cumulé avec les résultats antérieurs (- 104 470.27 euros) donne un résultat global d'investissement de – **215 662.86 euros**.

Résultat en fonctionnement de :

857 000.79 (total recettes) – 786 744.50 (total dépenses) = 70 256.29 euros qui, cumulé avec les résultats antérieurs (230 580.16 euros) donne un résultat global de fonctionnement de + **300 836.45 euros**.

Le Maire sort de la salle.

A l'unanimité, les membres présents approuvent ces résultats.

Réf : 2018 - 007

Objet de la délibération : Affectation du résultat

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

A l'unanimité, les membres du conseil décident d'affecter le résultat comme suit :

- Détermination du résultat d'investissement de l'année 2017
Résultat d'investissement 2017 : - 111 192.59
Résultat antérieur reporté : - 104 470.27
Besoin de financement : - **215 662.86**
- Détermination du résultat de fonctionnement de l'année 2017
Résultat de fonctionnement 2017 : 70 256.29
Résultat antérieur reporté : 230 580.16
Résultat cumulé à affecter : **300 836.45**
- Affectation du résultat
Montant à affecter à l'investissement (1068) : 215 662.86
Montant de l'excédent de fonctionnement reporté (002) : 85 173.59

Réf : 2018 - 008

Objet de la délibération : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

Votants : 15
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 4

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. La Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable en date du 8 février 2018. Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} avril 2018.

Le tableau des emplois sera modifié comme suit :

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par onze voix pour et quatre abstentions de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} avril 2018. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2018.

Réf : 2018 - 009

Objet de la délibération : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat par l'intermédiaire de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour des investissements à l'école :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

En prévision de certains investissements en 2018, la commune souhaite déposer une demande de DETR pour des investissements à l'école qui consistent en :

- L'acquisition de sept vidéoprojecteurs pour un montant de 9 673.85 euros HT,
- La pose de volets roulants à l'école maternelle afin de répondre aux préconisations de sécurité contre une éventuelle intrusion malveillante pour un montant de 1 601.60 euros HT.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à déposer ce dossier de demande de DETR.

Réf : 2018 - 010

Objet de la délibération : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat par l'intermédiaire de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'achat d'une aire de jeux

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

En prévision de certains investissements en 2018, la commune souhaite déposer une demande de DETR pour l'achat d'une aire de jeux. Cet investissement s'élève à 9 878.42 HT soit 11 854.10 euros TTC.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à déposer ce dossier de demande de DETR.

Réf : 2018 - 011

Objet de la délibération : Suppression de l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal les observations de la Direction départementale des Finances Publiques (DDFIP) concernant la délibération prise par la commune sur des exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Il explique que cette délibération a été prise lorsque la commune percevait la fiscalité des entreprises. Or depuis, la commune est devenue membre d'un établissement de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique (FPU) qui est seul compétent en matière de décisions sur la CFE (et la CVAE). A l'unanimité, le Conseil municipal décide de rapporter la délibération concernant des exonérations de CFE.

Réf : 2018 - 012

Objet de la délibération : Convention de mise à disposition d'un terrain de football

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Le Maire rappelle aux conseillers que la commune a accepté de mettre à disposition son terrain de foot au Club IOFC (Inter Odon Football Communautaire). La commune s'engage à délivrer le terrain en bon état d'usage. En contrepartie, afin de participer aux dépenses d'entretien du terrain, la Communauté de Communes versera 4 000 euros TTC par an pour un terrain éclairé permettant de jouer ou de s'entraîner en nocturne. Le club s'engage à préserver le terrain, en cas de dégradation. La commune se réserve le droit de réclamer des indemnités à hauteur des dommages causés. La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

Réf : 2018 - 013

Objet de la délibération : Convention de partenariat pour la téléassistance aux personnes

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Monsieur le Maire informe le conseil de l'existence d'un service de téléassistance dont peuvent bénéficier les personnes âgées ou handicapées. Il s'agit ainsi de répondre dans le cadre d'une politique de maintien à domicile aux difficultés de la vie quotidienne liées à l'isolement, la maladie, l'insécurité. Ce service est dénommé Présence Verte.

Ce service permet aux abonnés de bénéficier de tarifs préférentiels (gratuité de mise en service au lieu de 30 euros, réductions mensuelles...).

Aucune condition financière ni clause d'exclusivité ne sont exigées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de passer une convention avec l'association Présence Verte des Côtes Normandes et autorisent le Maire à signer ladite convention.

Rapport des commissions :

Commission des travaux :

- Suite à une réunion avec un représentant de l'Agence Routière (Conseil Départemental) et le Cabinet d'Etudes « Egis Aménagement », il a été décidé de reporter les travaux de réfection de la RD89.
- Une étude environnementale a été demandée dans le cadre de l'élaboration du PLU.
- La commission des travaux s'est réunie et a décidé de continuer les travaux d'accessibilité au cimetière et, suivant le budget, à l'école.
- L'intervention d'un électricien à l'école va être demandée en raison de coupures de courant.

Commission scolaire :

- La commission s'est réunie avec le personnel pour échanger sur le nouveau prestataire de restauration scolaire : les repas sont de meilleure qualité, à voir au niveau des quantités de la viande en fonction des menus. Dans l'ensemble, les enfants mangent mieux.
- Le conseil d'école a eu lieu le jeudi 22 février : prévision des effectifs à la rentrée 2018 : 52 maternelles et 114 élémentaires. Les sept classes seront maintenues.
- Le carnaval de l'école aura lieu le vendredi 30 mars.
- Les votes des incorruptibles auront lieu les 14 et 17 mai en mairie.
- Le Conseil Municipal Jeunes s'est réuni le 24 février dernier : une action citoyenne « nettoyage de la cote 112 » leur a été proposée. Une action collective avec les autres conseils municipaux jeunes de Baron s/Odon et Vieux sera organisée. Les jeunes seront présents sur le marché le 22 mai pour la fête des mères et le 12 juin pour la fête des pères.
- Une matinée photos sera organisée au mois d'avril par les représentants des parents d'élèves (dates à confirmer) à l'école.

Commission communication :

- Les prochaines animations du marché auront lieu les 20 mars, 12 juin, 9 octobre et 18 décembre 2018.
- Un nouveau marchand de fruits et légumes est présent sur le marché du mardi soir.
- Peut-être faudrait-il faire une animation sur le marché le vendredi soir ?

Commission des finances :

- 12 mars à 19h00 : Commission des finances.
- 19 mars à 19h00 : conseil municipal (vote des subventions).
- 26 mars à 19h00 : conseil municipal (vote du budget).
- 15 mars à 10h00 : commission communale des impôts directs en mairie.

* * * *

Questions diverses :

GOBE Alain :

- Informe le conseil qu'il a reçu deux jeunes esquayens qui ont le projet de construction d'un terrain VTT dans la commune. Le conseil a été intéressé par la démarche et le dossier en lui-même (croquis, règlement intérieur...). Leur demande va être étudiée.
- Donne lecture d'un courrier de Madame Dieulafait concernant l'organisation du carnaval le 31 mars 2018. Mme Dieulafait recherche des bénévoles. Rendez-vous donné à la salle polyvalente à 14h30.
- Donne lecture d'un courrier de Mme Farcy née Monharoul qui souhaiterait acquérir une case au columbarium d'Esquay notre dame. Le conseil municipal a émis un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h47.

Le compte-rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 1^{er} mars 2018

Esquay Notre Dame, le 28 février 2018

Le Maire, Alain Gobé

